

## Liste des pièces à joindre

Pour tous		
<p><b>Pièces obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dossier de candidature complété (annexe 1) ;</li> <li>- le budget et plan de financement prévisionnels détaillés du projet (annexe 2)</li> <li>- Le formulaire de déclaration des aides publiques rempli (annexe 3) ;</li> <li>- <b>Une lettre de demande de subvention</b>, adressée à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, datée et signée par le représentant légal de l'organisme habilité à engager la structure, reprenant l'objet de la demande, l'identité du porteur et le montant de l'aide demandée ou la signature en ligne « mes démarches » de la demande de subvention</li> <li>- Un RIB au format IBAN.</li> <li>- Tout document justificatif (devis ou autre) relatif aux différentes dépenses prévisionnelles subventionnées</li> <li>- Tout élément complémentaire (visuel, plaquette...) de description du projet</li> </ul>		
Pour les entreprises agricoles ou non agricoles	Pour les associations	Pour les collectivités
<p><b>Pièces obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extrait K bis de moins de 6 mois ou inscription au registre concerné ;</li> <li>- Attestation sur l'honneur de régularité de la situation au regard des obligations fiscale et sociale ;</li> <li>- Bilan et compte de résultat des deux derniers exercices comptables ;</li> </ul> <p><b>Le cas échéant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de déclaration des aides « de minimis » perçues lors des 3 dernières années.</li> </ul>	<p><b>Pièces obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération approuvant l'opération et son plan de financement <b>OU</b> date prévue pour la délibération ;</li> <li>- Composition du conseil d'administration et du bureau ;</li> <li>- Document CERFA n°12156*05 signé ;</li> <li>- Copie des statuts de l'association tels que déposés à la Préfecture ;</li> <li>- Rapport d'activité de l'année n-1</li> <li>- pour les associations d'aide alimentaire ou d'insertion, personnes morales de droit privé : copie de l'habilitation nationale ou régionale à recevoir des dons, conformément au code de l'action sociale et des familles.</li> </ul> <p><b>Pièces obligatoires, le cas échéant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de non récupération de TVA</li> </ul>	<p><b>Pièces obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération approuvant l'opération et son plan de financement <b>OU</b> date prévue pour la délibération.</li> </ul> <p><b>Le cas échéant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de non récupération de TVA.</li> </ul>